

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 27 octobre 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 16 octobre 2020	

N° 12

**Création d'une Réserve Départementale de Soutien et d'Entraide 63
(RDSE63)**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 27 octobre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PETEL, M. PERRET.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme BRIAT, Mme BRUSSAT, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Fonctionnaires territoriaux** : M. TRICHARD, Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. PASCUTO, Mme PICARD, Mme PRUNIER, M. SOUCHAL, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PERRODIN, M. ROUGHEOL, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Sergent-chef BERARD, Adjudant-chef BOURDIN.

Membres de droit

- M. MATHIEU : Payeur départemental.

Face à une sollicitation de plus en plus importante des sapeurs-pompiers pour des missions péri-opérationnelles, le corps départemental des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme doit trouver une nouvelle ressource en personnel.

L'objectif vise à limiter l'impact des missions non opérationnelles mais néanmoins indispensables au bon fonctionnement du SDIS63 sur le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires, en leur permettant d'assurer en priorité les missions opérationnelles et activités de formation.

La mise en place d'une « Réserve Départementale de Soutien et d'Entraide 63 » (RDSE63) permettrait notamment aux retraités SP ou PATS, de continuer à s'investir et de réaliser bénévolement des activités de soutien complémentaires aux missions régaliennes pour le compte du SDIS63.

Pourraient intégrer cette réserve les sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires ayant cessé leur activité, les personnels administratifs et techniques spécialisés ayant cessé ou non leur activité, qui souhaiteraient donner du temps tout en restant dans l'univers sapeur-pompier, ainsi que les ex jeunes sapeurs-pompiers titulaires du brevet JSP 4 qui, pour diverses raisons n'ont pas pu souscrire un engagement.

Le SDIS63 et l'UDSP63 souhaitent s'unir afin de créer une RDSE63. Afin de préciser les activités de soutien et pour une meilleure efficacité, il est proposé la rédaction d'une convention qui définit les conditions et les modalités pratiques du partenariat entre le SDIS63 et l'UDSP63.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

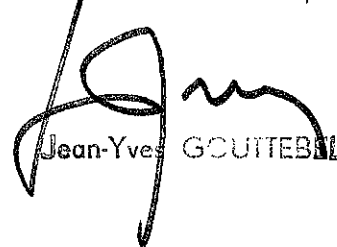
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser la création d'une Réserve Départementale de Soutien et d'Entraide 63,**
 - **d'autoriser la signature d'une convention entre le SDIS63 et l'UDSP63.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **04 NOV. 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBIL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20201106-20_05961-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020